



# ENGRAIS DE FERME

## Des échanges plus faciles

Sur [www.labeef.be](http://www.labeef.be), cliquez, contactez, échangez vos fumiers, fientes et lisiers. Avec cet outil en ligne, vous trouverez les offres et les demandes qui correspondent à vos besoins.

PROTECT'eau

En amour comme au pré, trouver le partenaire idéal relève parfois du pèlerinage. Et pour échanger des engrais de ferme ?

La Bourse d'Échange d'Engrais de Ferme : [www.labeef.be](http://www.labeef.be) vous permet d'identifier en quelques clics les **partenaires potentiels** correspondant à vos **besoins** et de prendre directement contact avec eux.

Vous êtes **cédant** ? Inscrivez-vous et précisez le type d'engrais de ferme et la catégorie animale s'y rapportant, le mode de production (bio ou conventionnel), le lieu de stockage, les quantités à exporter et toute information supplémentaire que vous jugez pertinente.

Vous êtes **preneur** ? Inscrivez-vous et formulez vos besoins dans les mêmes termes.

[www.labeef.be](http://www.labeef.be) fait le reste en localisant sur une **carte interactive** les exploitations répondant à vos critères. Vous pouvez agrandir la carte et obtenir une liste des partenaires potentiels.

Localisation et listing des offres/demandes sur une carte à zoomer



Affichage direct des coordonnées

La suite de l'aventure reste du domaine privé. L'organisation du mariage ne regarde que les futurs époux. Cet outil facilite la mise en contact, mais la gestion de la transaction est à opérer selon votre convenance. La notification de ces contrats à l'administration reste, par ailleurs, toujours obligatoire.

Les **atouts** de cet outil sont nombreux :

- service gratuit ;
- connexion sécurisée par un mot de passe et données confidentielles ;
- mise à jour régulière des informations, des offres et des demandes ;
- accès direct au site de l'administration pour

compléter votre contrat d'épandage par voie informatique ;

- vous êtes averti lorsqu'une nouvelle offre correspond à votre demande.

Cliquez sur [www.labeef.be](http://www.labeef.be), vous aurez une corde supplémentaire à votre arc pour assurer :

- un taux de liaison au sol inférieur à l'unité ;
- une valorisation adéquate des matières organiques sur votre exploitation.

### Bio et conventionnel : des échanges possibles !

Les engrais de ferme issus d'une exploitation biologique peuvent être valorisés uniquement sur des terres en agriculture biologique. En d'autres termes, si vous cherchez du fumier à épandre sur vos terres conventionnelles, seuls les engrais de ferme conventionnels pourront être acceptés sur vos cultures.

Affinez vos critères de recherche pour plus de précision

À contrario, si vous exploitez des terres en agriculture biologique, vous pouvez échanger des engrais de ferme issus d'une exploitation biologique ou conventionnelle, non issus d'élevage industriel. Dans la définition « d'effluents d'élevage (conventionnel industriel) » de la Région wallonne, ne sont pas repris les matières suivantes :

- les engrais de ferme provenant d'animaux avec parcours extérieurs ;
- les engrais de ferme de porcs et volailles soumis au cahier des charges sur la qualité différenciée reconnus par la Région wallonne ;
- les fumiers de bovins, à l'exclusion de ceux provenant d'ateliers d'engraissement.

## N'oubliez pas de notifier !

Pour tout échange d'engrais de ferme, la législation prévoit certaines démarches administratives, telles que la réalisation d'un contrat d'épandage. Vous trouverez sur la BEEF un accès direct au site de l'administration afin de compléter votre contrat d'épandage par voie informatique.

Vous devez également, avant le transport, pré-notifier auprès de l'administration la quantité d'engrais à échanger. Ensuite, après le transport, vous devez post-notifier la quantité réellement échangée (maximum 15 jours après le transfert).

### COMMENT CALCULER LA VALEUR DES ENGRAIS DE FERME ?

Pour connaître la valeur d'un engrais de ferme par rapport à un engrais chimique, deux éléments sont à prendre en considération : sa composition en éléments fertilisants et leurs coefficients d'efficacité. Tous les engrais de ferme n'ont pas la même vitesse de minéralisation. Certains se minéralisent sur le long terme, comme le fumier ou le compost, alors que d'autres libèrent plus rapidement les éléments nutritifs, comme le lisier ou les fientes de poules. De plus, leur valorisation varie selon les cultures en place. En prenant en considération l'ensemble de ces paramètres, on peut en déduire leur valeur économique en grande culture (betterave, maïs, ...) ou en prairie permanente.

*Valeur théorique des engrais de ferme (€/t produits frais)*

	Fumier de bovins	Fumier de bovins composté	Lisier de bovins	Digestat de méthanisation	Lisier de porcs	Fientes de poules
En grande culture	12,95	15,29	6,4	6,9	10,77	40,38
En prairie permanente	16,31	18,94	7,72	8,36	13,69	51,33

Source : d'après Agra-Ost, janv. 2018.

Des mises à jour sont réalisées chaque année par Agra-Ost et le détail est également disponible sur le site: [www.protecteau.be](http://www.protecteau.be).

En parallèle aux engrais de ferme, le calcul de la valeur monétaire des pailles nécessite d'en connaître le rendement qui varie selon les cultures (ex. : 4 à 5 t/ha en froment), le mode de production (bio ou conventionnel) et la météo de l'année.

### EXEMPLE

En grande culture, quelle quantité de paille pressée, laissée sur le champ, puis-je obtenir pour une tonne de fumier de bovins épandu, si l'échange a lieu avec mon voisin (coût de transport nul) ?

Pour une paille de froment avec un rendement de 4,5 t/ha, une valeur sur andain fixée à 37 €/t et un coût de pressage de 75 €/ha, hors main d'œuvre<sup>1</sup> (ballots laissés sur le champ), on calcule le **coût de production de la paille** : rendement (4,5 t/ha) x valeur (37 €/t) + pressage (75 €/ha) = 241,5 €/Ha.

En considérant les coûts liés à l'épandage (2,50 €/t hors main d'œuvre\*), la **valeur du fumier épandu sur le champ** s'élève à : valeur fumier (12,95 €/t) + épandage (2,50 €/t) = 15,5 €/T.

Ainsi on en déduit la **quantité de fumier de bovins** à échanger pour 4,5 t/ha de paille : valeur paille pressée (241,5 €/ha)/valeur fumier épandu (15,5 €/t) = 15,5 t/ha.

Dans cet exemple, la valeur d'une tonne de paille pressée laissée au champ équivaut à environ 3,5 t de fumier épandu (15,5/4,5 t/ha).

Les coûts liés **au transport** et à la **main d'œuvre** n'ont pas été pris en compte dans cet exemple.

Source : [www.mecacost.cra.wallonie.be](http://www.mecacost.cra.wallonie.be).

**PROTECT'eau** offre une analyse d'engrais de ferme  
aux 50 premières inscriptions de cédants à la BEEF

\* Coûts indicatifs de fonctionnement, hors main d'œuvre et coûts de transport.